

LA TOURNÉE DE FORET MEDITERRANÉENNE

Présentation de la région du Conflent

Extrait des Orientations régionales de production
O.R.P. du Languedoc-Roussillon

Les Orientations régionales de production servent de cadre à l'application de la politique forestière définie par l'Etat. Plusieurs documents constituent ces ORP, dont une série de fascicules qui, après avoir présenté les forêts et leur environnement naturel et économique, donnent les orientations de gestion pour les forêts privées pour chaque petite région. Ces brochures, rédigées par le Centre régional de la propriété forestière, sont très bien faites, c'est pourquoi nous avons choisi de publier une partie de celle consacrée à la région du Conflent, lieu de notre tournée dans les Pyrénées Orientales.

Généralités

Le Conflent est situé au cœur du département des Pyrénées-Orientales. Cette région correspond à la partie médiane de la vallée de la Têt. Elle offre des paysages très variés. Dans les collines méditerranéennes du Bas-Conflent, viticulture et arboriculture occupent les vallées tandis que les versants sont couverts de landes ou de taillis de chêne vert et chêne pubescent. En revanche, en altitude, l'élevage est la principale activité et les peuplements forestiers sont plus productifs. Le Conflent défini par l'Inventaire forestier national est moins étendu que la véritable région naturelle. En effet, quatre communes du Haut-Conflent ont été rattachées au Capcir dont elles sont limitrophes. Sa surface est de 73 071 hectares.

Le Conflent est limité :

- au nord-ouest par le pic du Madres (2469 m), le département de l'Aude et la vallée du Cabrils qui sépare le Conflent de la région « Capcir »,
- au sud-ouest par la ligne de crêtes entre le pic de la Dona et le pic Redoun, prolongée par une courbe rejoignant le village de Prats-Balaguer,
- au sud par le pic du Canigou (2785 m) et les crêtes qui séparent le Conflent du Vallespir (vallée du Tech),
- à l'est par les collines des Aspres et la plaine du Roussillon,
- au nord par le col de Roc Jalère et les crêtes qui séparent le Conflent des Fenouillèdes.

Au 18^e siècle, le Conflent connaît une déforestation intense due au fonctionnement d'une vingtaine de forges qui utilisent le charbon de bois fabriqué dans les massifs forestiers environnants. Aujourd'hui encore, on retrouve en forêt des « charbonnières », secteurs aplanis de quelques mètres carrés. Dès la fin du 18^e siècle, la prise de conscience par l'Administration du danger de cette déforestation et le manque de bois qui se fait sentir, conduisent les pouvoirs publics à favoriser les plantations forestières.

Au 19^e siècle, la densité de population et le système très autarcique obligent les habitants à exploiter les moindres secteurs cultivables comme en témoignent les nombreuses terrasses dont les murets sont encore bien visibles sur les versants. L'élevage ovin pour la production de la laine est très développé. Les troupeaux sont maintenus près des exploitations pendant l'hiver. Dès le printemps, ils commencent à transhummer, d'abord en moyenne altitude puis en estive où ils restent jusqu'en octobre. La forêt est exploitée encore intensément pour les besoins domestiques (cuisine, chauffage, construction) et industriels (forges) puisque la métallurgie, bien que sur le déclin, reste active : une dizaine de forges fonctionnent encore et deux hauts-fourneaux ont été créés à Prades et à Ria. Un périmètre de reboisement est créé en 1866 sur 4790 hectares. Mal accepté par les communes qui craignent la réduction des parcours pour les troupeaux, ce périmètre est réduit à 1500 hectares et une petite partie seulement sera effectivement reboisée.

La fermeture des mines de fer et l'exode rural, très important à partir de la première guerre mondiale, provoquent une grave

désertification et un abandon des grands espaces montagnards. Selon les secteurs, cet abandon profite à la forêt qui s'étend naturellement ou à la friche qui, en se développant, accentue les risques d'incendie.

Aujourd'hui, le Conflent est une région agricole et surtout touristique. Les grands sites renommés (Saint-Michel-de-Cuxa, Saint-Martin-du-Canigou, Villefranche-de-Conflent...) attirent de plus en plus de visiteurs. Les massifs du Canigou et du Madres sont fréquentés par de nombreux randonneurs. Les établissements thermaux de Vernet-les-Bains et Molitg-les-Bains reçoivent de nombreux curistes.

Le milieu naturel

Le relief

Le Conflent s'étend de 250 mètres d'altitude en limite de la plaine du Roussillon à 2785 mètres au pic du Canigou. La vallée de la Têt est orientée globalement est-ouest donnant des versants exposés au nord et au sud. Les vallées adjacentes sont disposées perpendiculairement à la Têt dans le massif du Canigou (vallée du Llech, de la Rotja, de la Carança...) et plus obliquement dans le Madres (vallée de la Castellane, de Nohèdes...). Si la vallée de la Têt est relativement ouverte, les vallées adjacentes sont généralement encaissées et les versants souvent très pentus.

La Têt prend sa source en Cerdagne, dans le massif du Carlit, au-dessus du lac des Bouillouses, et se jette dans la Méditerranée à Canet. Ses affluents prennent leurs sources dans le massif du Madres ou du Canigou. Leur débit est tributaire des précipitations. Ils peuvent grossir rapidement et être à l'origine d'inondations dévastatrices (Aiguat de 1940, crues de 1992...). De nombreuses réserves d'eau ont été réalisées par la SNCF le long de la ligne du « train jaune » pour assurer son alimentation en électricité, ou par des particuliers, par exemple sur la Castellane. En zone basse, le débit de la Têt est régulé par le barrage de Rodès-Vinça, construit surtout pour l'irrigation des vergers de plaine.

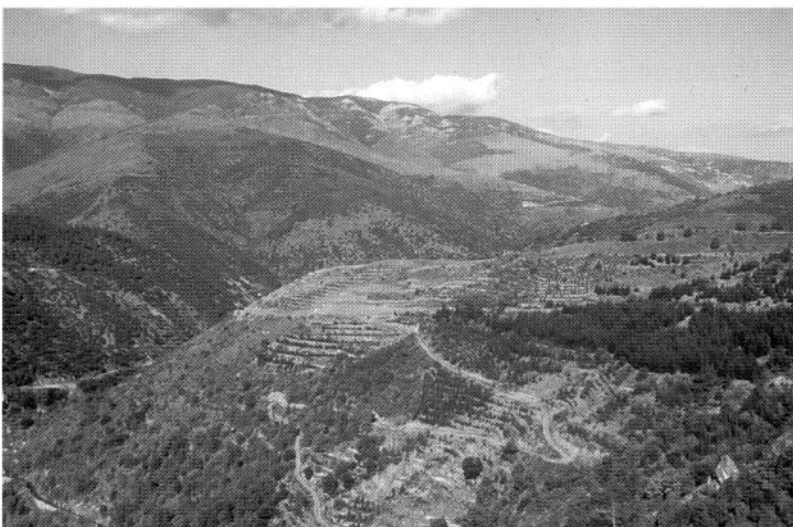
Le climat

En Conflent, le climat varie selon :

- la longitude : climat de transition entre les zones climatiques typiquement méditerranéennes à l'est (été chaud et sec) et atlantiques au nord-ouest (meilleure répartition

Photo 1 :

Vue de la moyenne vallée de la Têt (1000 mètres d'altitude environ), au niveau de Nyer et Canaveilles.
Photo CRPF



des pluies avec comblement du déficit estival),

- l'altitude : la grande variation altitudinale entraîne des changements climatiques très marqués et par conséquent une végétation et des paysages très variés. On passe progressivement du climat méditerranéen au climat montagnard,

- l'exposition et la forme des versants : à une altitude donnée les caractéristiques climatiques peuvent être très différentes entre un versant exposé au nord et un autre exposé au sud. C'est le phénomène d'opposition de versants très marqué ici. Par ailleurs, un versant de forme concave (combe) sera plus frais qu'un versant de forme convexe.

Les températures : le Conflent se situe entre les isothermes annuels de 13°C à l'est (Prades, à 350 mètres d'altitude), 8°C à l'ouest (Thuès-entre-Valls, à 830 mètres d'altitude) et 2°C au sud (sommet du Canigou, à 2785 mètres d'altitude). A noter de fortes amplitudes thermiques en relation avec une faible nébulosité (11°C d'amplitude journalière annuelle moyenne).

Les précipitations : la pluviosité annuelle varie avec l'altitude (550 mm à Prades, 1500 mm au pic du Canigou). D'est en ouest, dans la vallée, les différences sont moins accentuées. Les saisons les plus arrosées sont l'automne (35% à 55% du total annuel) et le printemps. Le déficit hydrique estival, fortement marqué en zone basse, s'atténue avec l'altitude. En été, les orages sont fréquents (de mai à août) et fournissent l'essentiel des précipitations. Elles ne profitent pratiquement pas à la végétation car elles ruissellent et ne pénètrent pas dans le sol. Ces orages peuvent provoquer des crues dévastatrices (septembre 1992). En hiver, les précipitations tombent sous forme neigeuse, surtout en altitude mais aussi en plaine où l'on assiste certaines années à des chutes de neige brèves mais impressionnantes.

Les vents : la tramontane est un vent de secteur nord-ouest, violent, froid et sec. Le marin (ou marinade) est un vent de secteur sud-est qui peut être également violent et apporte les précipitations. Mais les hautes vallées en sont protégées par le Madres et le Canigou.

Géologie et pédologie

La répartition des roches en Conflent est à l'image de l'histoire géologique de cette

région : bouleversée. On trouve principalement quatre matériaux :

- des schistes et micaschistes dans le massif du Madres et à l'est de la région,

- du granite dans le massif du Madres et au nord de la région et, en moindre proportion, dans le Canigou,

- du gneiss dans le massif du Canigou,

- des calcaires dans le massif du Coronat et souvent dans les autres massifs sous forme d'inclusion en bandes plus ou moins larges.

D'autres formations constituent des unités beaucoup plus limitées en surface :

- des alluvions dans le fond de certaines vallées,

- des matériaux détritiques du Pliocène (formations sablo-argileuses fréquentes en Roussillon), souvent cultivées (vignes et vergers),

- des mylonites (roches broyées au niveau des failles géologiques), qui constituent des versants très abrupts.

Les caractéristiques des sols et leurs qualités dépendent :

- *des roches* : en se dégradant, les schistes et micaschistes donnent des sols riches en limons et en sable, plus ou moins mélangés de cailloux plats. Le granite se désagrège en une arène sableuse et épaisse alors que les gneiss s'altèrent pour donner des sols sablo-limoneux de profondeur très hétérogène. Enfin, les calcaires donnent des sols profonds et riches, le plus souvent à base d'argile. Ces roches peuvent aussi être dures et ne pas ou mal s'altérer : elles affleurent alors et le sol est très superficiel voire inexistant. Pour les schistes, le plan de schistosité (c'est-à-dire leur inclinaison) a également une grande influence : un plan de schistosité parallèle au sol est défavorable à la croissance des arbres car il empêche les racines de pénétrer, alors qu'un plan de schistosité à contresens est plus favorable,

- *du relief et de l'activité humaine* : les bas de versant, s'ils ne sont pas trop abrupts, et les replats sont généralement constitués de sols d'accumulation profonds et riches. Les versants exposés au sud sont plus secs que ceux exposés au nord. Les incendies y sont plus fréquents et la végétation a plus de mal à se réinstaller, surtout s'ils ont été autrefois surpâturés. L'érosion est donc plus forte et les sols sont généralement superficiels. En revanche, sur les versants exposés au nord, les sols sont généralement plus profonds et plus frais. Ce phénomène est particulièrement prononcé sur schistes où il est accentué par les différences de pente : les sols sont superficiels et pierreux sur les pentes fortes

en exposition sud, plus frais et meubles sur les pentes faibles en exposition nord. Enfin, en altitude, le froid et la neige entravent la minéralisation de la matière organique qui s'accumule dans les horizons supérieurs. Les sols issus de roches calcaires sont souvent décarbonatés sous l'action agressive de l'eau et des humus.

Les étages de végétation

A la grande variation d'altitude correspondent plusieurs étages de végétation. La limite entre deux étages peut varier, surtout en fonction de l'exposition (un étage donné montera plus haut sur un versant exposé au sud) :

- l'étage mésoméditerranéen, où le chêne vert (ou le ciste de Montpellier) est prépondérant, s'étend de 300 à 700 mètres d'altitude. Il peut monter exceptionnellement jusqu'à 900 mètres dans les vallées très ouvertes aux influences méditerranéennes,
- l'étage supraméditerranéen, où le chêne pubescent (ou le ciste à feuilles de laurier) est prépondérant, s'étend de 500 à 1200 mètres d'altitude,
- l'étage montagnard, où le hêtre est présent, s'étend de 900 à 1700 mètres d'altitude,
- l'étage subalpin, où le pin à crochets et le rhododendron sont prépondérants, s'étend de 1700 à 2200 mètres d'altitude,
- l'étage alpin, où la forêt de production cède la place aux pelouses d'altitude, s'étend au-dessus de 2000 mètres d'altitude.

Photo 2 :
Vue à la fois de la basse vallée (pêchers en fleurs) et du massif du Canigou, massif mythique des catalans.
Photo CRPF

Les stations forestières

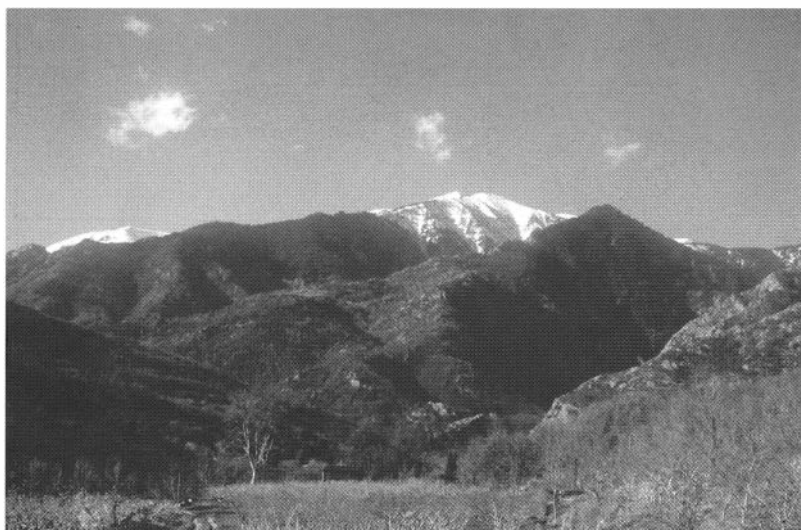
Le guide des stations des forêts du Conflent, élaboré en 1996 à partir du cata-

logue de typologie forestière, a recensé 22 stations (ou groupes de stations), étage alpin exclus. Ces stations se différencient selon l'altitude, l'exposition des versants, la profondeur du sol, la végétation et la nature de la roche. Globalement on distingue :

- une station de bas de versant et fond de vallon à bonnes potentialités,
- deux stations sur roches calcaires, l'une sur sol superficiel à très faibles potentialités, l'autre sur sol de profondeur moyenne à forte à potentialités moyennes ou bonnes,
- trois stations sur roches cristallines à l'étage mésoméditerranéen, dont deux sur sol superficiel à très faibles potentialités, la troisième sur colluvions à bonnes potentialités,
- cinq stations sur roches cristallines à l'étage supraméditerranéen, deux sur sol superficiel à potentialités faibles voire très faibles, trois sur sol de profondeur faible à moyenne à potentialités moyennes,
- cinq stations sur roches cristallines à l'étage montagnard inférieur, à bonnes potentialités,
- trois stations sur roches cristallines à l'étage montagnard supérieur, à très bonnes potentialités,
- trois stations sur roches cristallines à l'étage subalpin, à potentialités moyennes à bonnes.

Faune, flore et richesse écologique

Grâce à sa situation géographique entraînant une grande diversité naturelle, grâce au Canigou, dernier grand massif montagneux à l'est de la chaîne des Pyrénées à moins de 50 km de la Méditerranée, le Conflent présente une faune et une flore d'une grande richesse. Dans le massif du Madres, on note la présence de 15 espèces végétales et 30 espèces animales menacées ou protégées au niveau national et, dans le Canigou, 20 espèces végétales et 28 espèces animales. Des indices de présence d'ours et de lynx auraient été observés, notamment dans le massif du Madres, ce qui peut laisser à penser que ces animaux feraient des intrusions dans le département. D'autres animaux tels que le Desman des Pyrénées (petit mammifère vivant près des cours d'eau, appelé aussi « Rat trompette »), la Rosalie alpine (insecte des hêtraies) sont présents en Conflent. Les habitats forestiers prioritaires (au sens de la directive européenne « Habitats ») concernent des ripisylves et cer-



taines forêts de pin à crochets. Des hêtraies et châtaigneraies présentent également un intérêt notable. Enfin, certaines tourbières et landes ou pelouses d'altitude sont prioritaires, ce qui peut avoir une influence sur la gestion forestière. Notons que l'abandon d'importantes surfaces cultivées ou pâturées nuit à cette richesse.

Les espèces chassables sont principalement des mammifères (sanglier, chevreuil, cerf, lièvre) et des oiseaux. Le Grand tétras, présent en altitude dans les massifs du Madres et du Canigou, bénéficie d'un plan de chasse.

Espaces protégés réglementairement

Cette grande richesse a conduit les pouvoirs publics à créer de nombreux espaces protégés en Conflent.

En 1953, 3000 hectares de forêts privées dans les communes de Py et Mantet, dans le massif du Canigou, ont été classés en « forêt de protection » au sens des articles L.411-1 à L.413-1 du Code forestier. Ce classement a surtout pour but la protection contre l'érosion et les risques naturels (crues, avalanches, glissements de terrain, etc.). Il interdit bien sûr tout défrichement, mais aussi tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements. La prise en compte de ces impératifs dans la gestion de ces forêts est contrôlée par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (D.D.A.F.).

Cinq réserves naturelles à Py (3930 hectares), Mantet (3000 hectares), Nohèdes (2137 hectares), Jujols et Conat. Enfin, il existe à Nyer une réserve naturelle volontaire créée par le Département sur des terrains lui appartenant. Au total, ce sont donc près de 10 000 hectares, soit 13% du territoire du Conflent qui sont classés en réserve naturelle.

Le massif du Canigou, les abbayes de Saint-Martin-du-Canigou (Casteil) et de Saint-Michel-de-Cuxa (Codalet), le réseau de grottes « André Lachambre » (Corneilla-de-Conflent, Ria-Sirach, Urbanya) et les gorges de la Carança (Thuès-entre-Valls) sont classés au titre de la loi de 1930 sur les sites classés. Ils concernent en partie des parcelles boisées.

Une partie du Canigou (8250 hectares), à cheval sur Conflent et Vallespir, a été clas-

sée au titre des « grands sites européens » en raison de « la valeur affective et symbolique du plus célèbre sommet des Pyrénées ».

Dans le massif du Canigou, 9144 hectares (dont le périmètre des deux réserves naturelles de Py et de Mantet) sont classés en Zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne pour la protection des oiseaux (directive 79/409 dite « directive Oiseaux »).

Le massif du Madres-Coronat (19 000 hectares dans les Pyrénées-Orientales) et une partie du Canigou (11 000 hectares dont les réserves naturelles de Py et Mantet) ont été proposés pour être inclus dans le réseau européen de préservation des habitats « Natura 2000 » Cf. p. 39.

Autres périmètres n'entraînant pas l'instauration d'une réglementation spécifique

Le projet de Parc naturel régional des Pyrénées catalanes englobe tout le Haut-Conflent jusqu'à Mosset au nord et Py au sud. La charte est en cours d'élaboration. Ce Parc pourrait devenir un partenaire de premier plan pour les forestiers. D'ores et déjà, le projet de Parc collabore avec les organismes forestiers dans le cadre d'actions de préfiguration, notamment pour l'aménagement concerté d'un secteur de la forêt de la Matte en Capcir.

Par ailleurs, certains sites font l'objet d'inventaire au titre des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et des Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO).

L'agriculture

En zone basse, dans les vallées, l'arboriculture (production de pêches, de nectarines, d'abricots en plaine et, plus haut, production

Tab. I :
Surface et répartition des différents types de formation

Types de formation	Surface (ha)	%
Terrains agricoles	5 546	7,6
Formations boisées	36 538	50,0
Landes et friches	24 557	33,6
Autres	6 430	8,8
Total	73 071	100

Source : Inventaire forestier national 1990

Essences	Feuillus		Essences	Résineux	
	Surface (ha)	%		Surface (ha)	%
Chêne pubescent	5 252	18,9	Pin sylvestre	4 421	15,9
Chêne vert	2 504	9,0	Pin laricio	1 639	5,9
Hêtre	2 145	7,7	Pin à crochets	4 790	17,1
Châtaignier	1 062	3,8	Sapin pectiné	1 575	5,7
Frênes	1 998	7,2	Autres résineux	546	2,0
Autres feuillus	1 902	6,8			
Total feuillus	14 863	53,4	Total résineux	12 971	46,6

Source : Inventaire forestier national 1990 (Formations boisées de production)

Tab. II :
Répartition en surface et en pourcentage de la surface forestière des principaux résineux et feuillus.

de pommes) tient une place prépondérante. Un peu de viticulture est également pratiquée dans un secteur restreint (Espira-de-Conflent). Les récentes primes à l'arrachage des vignes et des vergers ont conduit certains propriétaires à boiser des terres encore récemment cultivées mais, jusqu'à maintenant, ce mouvement n'a pas connu une grande ampleur en Conflent. Il s'agit de petites parcelles sur lesquelles ont été installés des pin maritime, pin laricio et feuillus précieux.

Le Conflent est aussi le domaine de l'élevage bovin extensif pour la production de veaux élevés en estive (pâturage d'altitude), aujourd'hui prépondérant par rapport à l'élevage ovin. Les animaux de grande qualité sont commercialisés sous le label « Rosée des Pyrénées ». L'élevage ovin subsiste, non plus pour la laine, mais pour la production d'agneaux. Les exploitations sont souvent situées dans les vallées et les animaux occupent les parcours de basse altitude en demi-saison, avant la montée en estive et à la descente. Les estives sont utilisées à partir de mai jusqu'en octobre.

Des productions agricoles nouvelles dans la région, transformées par le producteur, connaissent un succès croissant (foie gras, magret, etc.). De plus en plus, les agriculteurs essaient de profiter du développement touristique en créant des structures d'accueil : gîtes, fermes-auberges, campings à la ferme, etc.

Tab. III :
Volume et production des résineux et des feuillus et part de la forêt privée.

Feuillus				Résineux				Total			
Volume		Production		Volume		Production		Volume		Production	
m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*
836 500	71,8	35 200	77,1	550 200	35,2	17 550	36,8	1 386 700	50,8	52 750	56,5

Source : Inventaire forestier national 1990 (Formations boisées de production)

* Volume (ou production) en forêts privées par rapport au total des forêts, toutes propriétés confondues

La forêt

La forêt occupe 36 500 hectares, soit 50% de la surface totale du Conflent. De 1980 à 1990, la surface boisée s'est accrue de 7160 hectares (soit 27,8% de la surface boisée), ce qui a augmenté le taux de boisement de 10,7. Les forêts situées en crête, sur les pentes très fortes ou dans les secteurs critiques (couloirs d'avalanche), représentent 23% de la surface forestière. La majeure partie est donc une forêt productrice de bois. Le Conflent est boisé pour 53% de feuillus (chêne vert, chêne pubescent, hêtre et frêne) et pour 47% de résineux (surtout pin à crochets et pin sylvestre).

Les peuplements les plus fréquents

En zone basse, il s'agit de taillis de chêne vert, de chêne pubescent et parfois de châtaignier introduit aux 18^e et 19^e siècles. Dans les secteurs plus riches (bas de versant, replats) des feuillus précieux (merisier, frêne, érables) se mélangent aux chênes. Au contraire, dans les sols superficiels, les pins sylvestre et pins noirs (d'Autriche et de Salzman) s'installent parfois. Actuellement, la seule production des taillis est le bois de chauffage. De jeunes boisements réalisés depuis une dizaine d'années (voir plus loin) produiront plus tard du bois d'œuvre. Les landes à cistes et genêts sont fréquentes.

En altitude, les peuplements de pin sylvestre sont présents jusqu'à 1800 mètres. Ils cèdent ensuite la place aux pins à crochets. Le hêtre se trouve à partir de 1000 mètres en peuplement pur à l'état de taillis ou en mélange avec d'autres essences (pin sylvestre, sapin pectiné, pin à crochets). Les sapins pectinés adultes couvrent des surfaces plus restreintes mais on en trouve souvent à l'état de semis sous les autres essences. Selon leur qualité et leur âge, ces peuplements peuvent produire du bois de chauffage (hêtre), du bois d'industrie et du bois d'œuvre (hêtre et résineux).

Enfin, l'important réseau hydrographique permet le développement de ripisylves composées le plus souvent d'aulne, de peuplier et de saule. Des feuillus précieux sont souvent présents en mélange ainsi que des chênes vert et pubescent en zone basse.

Les problèmes phytosanitaires

En zone basse, le principal agent qui provoque des dégâts est la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*). Elle attaque non seulement les pins mais aussi accessoirement les cèdres à partir du moment où les arbres font un mètre de haut. Cette chenille peut provoquer d'importantes défoliations qui entraînent rarement la mort des arbres. Des traitements aériens sont régulièrement effectués. En année très favorable, des cocons sont observés jusqu'à 1500 mètres d'altitude.

En altitude, les pins à crochets sont parfois victimes d'attaques d'armillaire. L'affaiblissement des arbres dû au manque d'éclaircie accentue les forts dépérissements observés surtout dans le massif du Canigou.

Les risques d'incendie

Les risques d'incendie sont très élevés dans toute la partie basse de cette région (en dessous de 1000 mètres d'altitude) soumise à de fortes influences méditerranéennes, avec des précipitations mal réparties, une sécheresse estivale marquée et des vents violents qui peuvent souffler pendant une longue période. Cette sensibilité au feu est accentuée par la nature des formations basses, extrêmement combustibles, et par la quasi absence, sur de grandes surfaces, de coupures agricoles dans le massif forestier. Des équipements de protection ont été installés pour la prévention (tours de guet) et pour la lutte (citernes d'eau). De nombreuses pistes permettant l'accès aux secteurs les plus sensibles pour les secours et pour les équipes qui assurent la surveillance en été ont également été créées. Tous ces aménagements sont réalisés après l'élaboration des Schémas

Les forêts privées du Conflent

Caractéristiques

Les forêts privées de production occupent actuellement un peu plus de 17 000 hectares, soit 60% de la surface totale de ces forêts. Entre 1980 et 1990, l'accroissement des forêts privées s'élève à 1000 hectares (soit 6,2% de la superficie des forêts privées). Les feuillus y sont largement majoritaires (plus de 70%). Le volume de bois sur pied en forêt privée représente un peu plus de 50% du volume total, toutes propriétés confondues. La production annuelle est de près de 53 000 m³. Le volume et la production des essences feuillues représentent plus de 60% du total feuillus-résineux en forêt privée.

La structure de la propriété est très hétérogène. La surface des forêts va de quelques ares à plus de 4000 hectares pour la plus grande. Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 hectares représentent 2,4% en nombre mais 61,2% en surface. Les grandes forêts (de surface supérieure à 100 hectares) sont rares alors que les petites (de surface inférieure à 4 hectares) représentent 93% du nombre total. Trois groupements forestiers rassemblant des petits propriétaires ont été constitués dans le but de réaliser des boisements sur des unités gérables. Les très grandes propriétés appartiennent à des institutionnels (banques et assurances). A signaler certaines parcelles de montagne qui appartiennent à des indivisions en « biens non délimités », c'est à dire que chaque indivisaire possède une surface précise mais non localisée dans la parcelle.

Gestion actuelle

Elle est également très hétérogène selon la situation géographique de la forêt (relief, sols), sa surface (les grandes forêts sont plus gérées que les petites), l'existence ou l'absence de desserte et la motivation du propriétaire. La création de réserves naturelles a également créé beaucoup de blocages. Neuf propriétés pour 4700 hectares sont dotées d'un plan simple de gestion agréé en vigueur. Ceci correspond à un taux de réalisation des plans simples de gestion, dans les propriétés de plus de 25 hectares, de 25% en nombre et 34% en surface. Par ailleurs, des professionnels (coopérative, experts forestiers...) gèrent actuellement, de façon suivie, 4 propriétés pour 2100 hectares (de 10 à 1200 hectares).

La gestion pratiquée dans les forêts privées est généralement assez classique :

- en zone basse, les taillis de chêne sont traités soit en taillis simple par coupe rase tous les 40 à 50 ans, soit par « éclaircie de taillis »,
- en altitude, les taillis de hêtre de qualité sont convertis en futaie par balivage intensif. Les peuplements résineux sont traités en futaie régulière ou, plus rarement, en futaie irrégulière. Jusqu'ici, les interventions ont surtout eu pour but la remise en valeur des forêts : début de renouvellement des peuplements âgés ou de qualité médiocre, et amélioration des jeunes peuplements d'avenir.

Les ripisylves dont l'entretien est essentiel dans le cadre de la lutte contre les crues ne sont que très rarement entretenues par les propriétaires. Après 1992, c'est le service de Restauration des terrains en montagne qui s'est chargé de nettoyer le lit des cours d'eau.

	Moins de 4 ha	de 4 à 10 ha	de 10 à 25 ha	de 25 à 100 ha	Plus de 100 ha	Total
Nombre	3 398	167	52	28	8	3 653
Surface (ha)	2 311 27,0%	1 009 11,8%	796 9,3%	1 268 14,9%	3 162 37,0%	8 546 100%

Source : données cadastrales au 31 décembre 1996

Tab. IV :
Répartition
des propriétés privées
par tranches de surface

départementaux d'aménagement des forêts contre l'incendie (SDAFI), des Plans d'aménagement des forêts contre l'incendie (PAFI) et, à l'avenir, des Plans de protection contre les risques d'incendie de forêt (PPRIF). Si le risque est moindre dans les secteurs d'altitude, l'incendie qui a touché le bas de la forêt de Cobazet, dans le massif du Madres, à plus de 1200 mètres montre que le risque zéro n'existe pas et qu'il faut rester vigilant.

Les dégâts de gibier

Le grand gibier est en forte augmentation depuis quelques années. Les forêts ne subissent pas encore de dégâts notables mais les propriétaires doivent rester très vigilants. Les demandes et les attributions de bracelets dans le cadre des plans de chasse doivent absolument tenir compte de cette augmentation pour que l'équilibre faune-flore soit préservé. Le sanglier, dont les populations explosent littéralement depuis quelques années, provoque des dégâts importants dans les parcelles agricoles.

Les jeunes boisements

Des plantations à base de cèdre de l'Atlas, pin laricio de Corse, pin sylvestre, pin de Salzmann, pin pignon, pin d'Alep, pin maritime mais aussi douglas, feuillus précieux (frêne, merisier, noyer) et sapins méditerranéens sur des surfaces plus restreintes, ainsi que mélèze d'Europe en altitude, ont été réalisées. Celles-ci couvrent environ 1000 hectares.

Pour le moment, ces boisements sont encore jeunes. Les résultats sont positifs mais plusieurs années d'observation seront encore nécessaires avant de tirer des conclusions définitives.

La desserte

Un schéma de desserte du Conflent a été élaboré par la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc en 1986, à l'initiative de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Orientales. Il n'a été que très ponctuellement suivi à cause du relief parfois très accidenté, de la présence d'espaces protégés dans certains secteurs et du coût très élevé de l'amélioration des voies du réseau public (mise à gabarit pour suppression des limitations de tonnage, résorption des « points noirs »). La mise en place

des programmes forestiers financés par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en 1981 a permis l'amélioration et la création de nombreuses pistes, soit en tant que desserte forestière, soit en tant que pistes de protection contre l'incendie. En général, ces pistes ne se dégradent pas exagérément et, moyennant un entretien régulier, elles sont pérennes.

Actuellement, des pistes internes restent certainement à créer pour desservir les propriétés, mais c'est sûrement sur le réseau public que le plus gros travail (et le plus onéreux) reste à faire : la résorption des « points noirs » (ponts étroits limités en tonnage, murs de soutènement fragiles, traversées de villages difficiles, etc.) est indispensable à l'économie forestière. Une concertation avec les autres utilisateurs est indispensable.

L'environnement économique

L'industrie du bois en Conflent n'est pas très développée. Une entreprise de déroulage existe à Ria-Sirach. Elle fabrique des cagettes pour les fruits mais utilise des peupliers et des pins maritimes venant d'autres régions (vallée du Rhône et sud-ouest). La seule activité utilisant les ressources locales est l'exploitation et la vente du bois de chauffage (chêne vert, chêne pubescent et hêtre en altitude). Il faut également noter la présence d'une scie mobile permettant de débiter à façon de petits volumes de bois.

Le bois d'industrie résineux (pin sylvestre, pin à crochets) et feuillu (hêtre) part vers les usines de pâte à papier : Saint-Gaudens en Haute-Garonne et Tarascon dans les Bouches-du-Rhône (Cellurhône). Selon la qualité, le bois d'œuvre est acheté par des scieurs du département (Roussillon, Cerdagne, Capcir), des départements voisins (Aude et Ariège) ou d'Espagne.

Depuis quelques années, l'association « Bois-énergie 66 » qui regroupe des forestiers, des utilisateurs, des professionnels du chauffage, et des transformateurs du bois a pour but de développer la filière bois-énergie, d'informer les maîtres d'ouvrage et de soutenir les actions techniques et financières. Plusieurs chaufferies ont été installées, des unités de stockage ont été construites et une déchiqueteuse a été achetée. Cette filière de chauffage au bois déchiqueté peut fournir un débouché pour les bois que l'on ne parvient pas à commercialiser pour d'autres utilisations.

Ce texte est extrait du Tome 2 des Orientations régionales de production du Languedoc-Roussillon, Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées du Conflent. Il a été rédigé par le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon avec l'aide du Ministère chargé de l'agriculture et de La forêt privée française

CRPF
378 rue de la Galéra
Parc Euromédecine 1
BP 4228
34097 Montpellier
Cedex 5